

PROGRAMME DE FORMATION COMPLEMENTAIRE

PERMIS B boîte manuelle – Levée du code 78

Définition

Conduire un véhicule de catégorie B avec changement de vitesse manuel pour les personnes ayant un permis B boîte automatique obtenu pour raison non médicale

DEROULEMENT

Séquence 1 : (durée de 2 heures)

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Séquence 2 : (durée de 5 heures)

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite
- être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

A l'issue de la formation, l'école de conduite délivre une attestation de suivi permettant la régularisation du permis de conduire